

## Conseil de quartier Dauphine

Jeudi 21 novembre 2013

Le jeudi vingt et un novembre deux mille treize à dix huit heures, les membres du conseil de quartier Dauphine se sont réunis au lycée Janson de Sully.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup>, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- Jeremy REDLER, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du Maire, chargé du développement économique et des professions libérales
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du cabinet du Maire
- Mme Patricia RIVAYRAND, Directrice Générale des Services de la Mairie du 16<sup>e</sup>
- Mme Ode BAILLY, Conseiller de quartier
- Mme Carla FRANCOIS, Conseiller de quartier
- Mme Jacqueline KUBIK, Conseiller de quartier
- Mme Chantal BEAREZ BOTTON, Conseiller de quartier
- Mme Laurence PEYRE, Conseiller de quartier
- Mme NIGRON-MATTEZ, Foncière des régions
- M. CORNOU, Cabinet Palissade
- Mme HUGUES, RFR Eléments

## 1- Projet immobilier 29 rue des sablons.

**Mme NIGRON MATTEZ** représente la société Foncière des régions qui est propriétaire de cet immeuble depuis 2001. Le principal locataire France Telecom a quitté l'immeuble l'année dernière. Cet ensemble va être réhabilité en bureaux, les travaux sont déjà en cours. Mme NIGRON MATTEZ sera attentive aux remarques des riverains portant sur les nuisances et leur donnera les coordonnées de l'entreprise qui pourra répondre à leurs questions.

**M. CORNOU**, du Cabinet Palissade, présente le projet. (Voir annexe).

L'emprise du chantier, rue des sablons sera limitée à la largeur du trottoir, ce qui correspond à une largeur d'échafaudage. Les livraisons s'effectueront principalement par l'impasse des prêtres à des horaires resserrés. Il s'agit d'un chantier « vert » dans le cadre d'une démarche haute qualité environnementale avec :

- une valorisation des déchets de 70 % minimum
- une surveillance acoustique des éventuelles nuisances sonores grâce à la pose de micros à différents endroits, sous contrôle de l'expert du référé préventif.
- des objectifs de réduction de la consommation d'énergie : eau, contrôle et traitement des produits dangereux...

Le chantier est gardienné 24h/24h.

L'entreprise SRC a mis en place un numéro pour toute question: Adrien DUBOCQ 06 24 03 45 64, ainsi qu'une boîte aux lettres à l'entrée du chantier.

Le chantier sera terminé en octobre 2014, 20 % des travaux ont été réalisés à ce jour, le gros œuvre va se poursuivre jusqu'au mois d'avril.

Aujourd'hui, le futur locataire n'est pas connu.

**Mme NIGRON MATTEZ** ajoute que l'immeuble est en cours de commercialisation et accueillera des bureaux ; un locataire unique est privilégié sur la totalité de l'immeuble, soit 3500 m<sup>2</sup> ce qui représente environ 300 personnes. Un panneau de commercialisation sera bientôt affiché sur l'immeuble.

**Mme FRANCOIS**, puisque le projet ne prévoit pas la création de parkings s'inquiète de l'impact sur le stationnement, déjà très difficile, dans le quartier.

**Mme NIGRON MATTEZ** précise que l'immeuble abrite un central téléphonique qui alimente la totalité de l'arrondissement, il a donc déjà une fonction publique assez importante. Le central empêche la construction d'un parking et représente une contrainte de commercialisation pour la Foncière des régions. Elle rappelle que cet immeuble était occupé par France Telecom et ne disposait pas de parking. Des discussions sont en cours notamment avec Vinci car ce sujet les préoccupe.

**M. GOSSARD** ajoute que les personnes qui viendront travailler dans ces bureaux ne pourront pas bénéficier du stationnement résidentiel, ce qui dissuade de se déplacer avec son véhicule personnel. Il faudra cependant être vigilant avec le stationnement deux roues, et voir ce qui peut être fait avec les services de voirie.

**Mme HUGUES**, assistante à la maîtrise d'ouvrage sur la partie environnementale (RFR éléments), souligne la création de places de stationnement pour les vélos ; cette solution de déplacement répond bien à la situation très contraignante du bâtiment.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2013.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3- Eclairage public du cheminement entre la rue Spontini et la rue Pergolèse.

**Mme BALDINI** fait part de la remarque de Mme Boom qui déplore le manque d'éclairage des passages très utilisés par les enfants se rendant dans les établissements scolaires de Janson de Sailly, rue des Belles-Feuilles et rue de Longchamp.

Mme BALDINI répond qu'il n'est pas possible d'éclairer davantage car il s'agit d'une zone boisée classée et donc protégée. Il existe un problème global d'éclairage sur l'avenue Foch pour lequel, chaque année, la mairie du 16<sup>e</sup> demande des crédits qui sont refusés car cette avenue n'est pas considérée comme une priorité pour la municipalité de la ville de Paris.

**M. BOOM** signale des problèmes de racket dans ce secteur.

**Mme BALDINI** précise que cette zone a été définie par le plan local d'urbanisme sur lequel on ne peut pas revenir facilement. Elle concède que la zone n'est pas complètement sécurisée le soir.

**M. SUDAKA**, Secrétaire Général de l'association « Mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine » suggère de demander à Monsieur GACHET de saisir le commissariat pour améliorer la sécurité et renforcer les patrouilles dans cette zone.

**Mme BALDINI** le saisira.

**M. GOSSARD** ajoute que la mairie du 16<sup>e</sup> essaye d'obtenir la modernisation de l'éclairage avenue Foch depuis plus de 10 ans. Une première tranche a été obtenue, de la porte Dauphine à l'avenue Raymond Poincaré dans la contre-allée côté sud, mais l'enveloppe financière a été insuffisante pour poursuivre cette modernisation. Le système d'éclairage date de 1958, ce qui explique les faiblesses d'éclairage puisqu'à certains endroits de la contre-allée on relève 3 lux au lieu de 15 minimum. M. GOSSARD confirme qu'une demande

peut être faite au commissariat, sachant que l'avenue Foch est déjà étroitement surveillée en raison de la présence de Roms et de prostituées.

- 4- Demande d'installation de ralentisseurs et limitation de vitesse à 30km/h rue Pergolèse et rue Marbeau.

**Mme BALDINI** dans un premier temps, va solliciter les services de la voirie pour procéder à un comptage de véhicules et un relevé de vitesse. Elle indique que de nombreux marquages au sol « zone 30 » et des panneaux ont été ajoutés devant les écoles dans l'ensemble de l'arrondissement. D'une manière générale, la ville de Paris n'est pas favorable à l'installation de ralentisseurs.

**M. BOOM** estime que depuis quelques années la vitesse des véhicules a considérablement augmenté. Ces rues sont empruntées entre l'avenue de la Grande Armée et la porte Dauphine pour ceux qui veulent éviter la porte Maillot.

**Mme BALDINI** répond que cela s'explique par la multiplication des GPS qui indiquent cet itinéraire.

- 5- Revêtement du trottoir face au marché couvert rue Mesnil.

**Mme BEAREZ BOTTON** précise qu'il existe rue Mesnil en face du marché et du fleuriste deux réverbères qui n'ont pas été asphaltés, ce qui peut provoquer des chutes.

**Mme BALDINI** répond qu'il s'agit d'une réfection de trottoir, programmée pour 2014, elle admet qu'il y a eu du retard sur la réfection de certains trottoirs.

**M. SUDAKA** déplore le mauvais état du trottoir rue du Général Appert.

**Mme BALDINI** estime que cet endroit mériterait une remise en état presque complète du trottoir. De plus, les racines des arbres soulèvent systématiquement le bitume.

**Mme BENECH** souhaiterait qu'il soit demandé à l'ambassade du Portugal d'élaguer ses arbres qui dépassent sur la chaussée et attirent de nombreux oiseaux dont les fientes maculent le trottoir.

**Mme BALDINI** leur adressera un courrier.

**Une personne du public** fait part des nuisances liées à la présence du centre d'accueil rue Mesnil. Sept ou huit jeunes de ce centre restent dans la rue et s'alcoolisent toute la

journée, imposent de nombreux désagréments aux riverains particulièrement au printemps et en été. Elle souligne également la gêne que cela représente pour les commerçants de la rue. La police ne se déplace que très rarement.

**Mme PEYRE** fait part d'agressions et d'incivilités, tous les commerçants de la rue Mesnil se plaignent. Les commerçants et les habitants de cette rue ont la sensation de ne pas être écoutés. Elle a compté au moins 40 personnes tous les matins devant ce centre. Ceci est d'autant plus problématique les jours de marché.

**M. GOSSARD** précise que l'espace solidarité insertion, du fait de la nature de son activité, draine une population pas toujours désirable. L'intérieur du centre est bien tenu, la direction et le personnel font le maximum. La Direction de la Protection et de la Prévention intervient dans le centre lorsque des personnes se comportent mal, mais n'est pas compétente pour intervenir sur la voie publique. La Mairie du 16<sup>e</sup> relance périodiquement le commissariat sur la nécessité d'intervenir, ces personnes sont interpellées mais relâchées très vite, sans suivi judiciaire. La loi française ne permet pas, d'obliger quelqu'un à se rendre dans un centre d'hébergement. S'il n'y a pas d'infraction, la police ne peut pas intervenir. La Ville de Paris a imposé l'ouverture de ce centre à cet endroit et depuis, les demandes du Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement visant à son déplacement sont refusées. Si la mairie du 16<sup>e</sup> peut solliciter les forces de police, celles-ci ne peuvent intervenir que de manière ponctuelle. La situation serait différente si l'on disposait d'une police municipale.

**Mme ROUSSEAU** qui connaît bien la responsable du centre précise que ce ne sont pas les personnes qui le fréquentent qui posent des problèmes mais celles qui gravitent autour.

**Une personne du public** confirme que la présence de ce centre d'accueil se justifie pour les personnes qui le fréquentent et rappelle que le problème provient de quelques personnes tout à fait aptes à travailler mais qui ne font rien. Si les riverains sollicitent la police cela signifie qu'une intervention est nécessaire.

**M. GOSSARD** transmettra au commissariat les remontées négatives exprimées ce soir sur la rue Mesnil, les services ne peuvent être présents aujourd'hui en raison de la période préélectorale.

**Mme BALDINI** ajoute que la présence du magasin « Leader Price » et du délaissé de voirie incitent les SDF à demeurer sur place.

## 6- Projet de tracé du tramway entre la porte Maillot et la Porte Dauphine.

**M. GOSSARD** indique que la Ville de Paris aménage la tranche qui va de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières, à partir de 2014 jusqu'à 2017. En revanche, la tranche suivante n'est pas encore définie. Il existe deux possibilités : de la Porte d'Asnières jusqu'à Porte Maillot ou Porte Dauphine, ou bien du pont du Garigliano à la Porte d'Auteuil. Rien n'est décidé mais la deuxième possibilité est celle qui semble le plus intéresser la Ville de Paris, puisque cela permettrait de desservir des équipements tels que le Parc des Princes, Roland-Garros, la piscine Molitor... Ce projet a déjà fait l'objet de vives polémiques avec la Mairie du 16<sup>e</sup>. Mais il faut savoir que dans l'esprit de la Mairie de Paris, le tramway formera une boucle, il ne s'arrêtera pas aux portes du 16e, néanmoins il ne faut pas baisser les bras et tout accepter.

**Mme PEYRE** ne comprend pas l'utilité de ce projet compte tenu de la présence du RER qui relie la porte d'Asnières au pont du Garigliano, c'est la seule portion de RER qui longe les boulevards extérieurs. Elle s'inquiète de la répercussion sur les impôts et de la pollution que le report de la circulation des voitures engendrera dans le bois de Boulogne.

**Mme BALDINI** ajoute que le PC1 fonctionne très bien

**M. SUDAKA** annonce que l'association « Mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine » organise un tractage contre la transformation du tunnel de la porte Dauphine en parking pour les cars de tourisme et contre le tramway. Il invite Madame Peyre à rejoindre son association. Une pétition circule avec plus de 600 signatures, elle sera remise aux deux candidats finalistes aux élections municipales.

**Mme DEUTCH** signale le problème de la circulation des vélos sur les trottoirs du boulevard Lannes, qui est particulièrement dangereuse pour les personnes âgées. Elle suggère l'installation de panneaux à l'entrée de chaque trottoir.

**M. GOSSARD** répond que cela est difficilement réalisable car il faudrait alors en installer à l'entrée de tous les trottoirs de l'arrondissement

## 7- Point d'actualité (square Parodi, parking bus)

Concernant le parking bus, **M. GOSSARD** indique qu'un permis de construire a été délivré et a fait l'objet d'un recours par une association de riverains. La Ville a produit un nouveau permis de construire de façon à répondre à certains arguments. Sur le plan juridique, la Ville de Paris pourrait tout à fait commencer les travaux maintenant. Elle ne le fait pas pour deux

raisons, d'une part le Maire de Paris a exigé qu'il n'y ait plus aucun travaux de voirie perturbant la circulation un an avant les élections, d'autre part, la ville s'est engagée à équiper la place en feux tricolores, ce qui réglera peut-être le problème pour les piétons mais pas celui de la circulation. Cet aménagement représente un investissement de 1 million d'euros. M.GOSSARD souligne que l'université Paris-Dauphine a attaqué le permis de construire. La suite dépendra du résultat des élections municipales. Il précise que la capacité du tunnel est de 30 bus.

Concernant le square Parodi, M. GOSSARD indique que la Ville de Paris a l'intention d'y installer le cirque Romanes actuellement situé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Une réunion publique s'est tenue à la Mairie du 16<sup>e</sup> mettant en lumière une opposition massive à laquelle la Mairie du 16<sup>e</sup> s'associe mais le projet a été confirmé par la Ville de Paris. Le permis de construire a été déposé le 24 octobre dernier auprès de la direction de l'urbanisme, il sera ensuite examiné le 19 décembre par la commission des sites car le square Parodi est un espace boisé classé. Si la commission donne son accord le cirque pourrait s'installer vers février-mars 2014. Il s'agit d'un chapiteau d'une capacité de 300 personnes accompagné d'une quinzaine de caravanes.

Dans la présentation effectuée, aucun autre type d'évènement n'est prévu autre que le cirque, mais rien ne l'interdit.

M.GOSSARD rappelle qu'une association de riverains s'était créée à l'occasion de l'affaire du parking bus dont la plupart des membres actifs résident devant le square Parodi, ils sont absolument contre l'installation du cirque et ont d'ores et déjà mandaté leurs avocats. En revanche, l'aspect positif est que Mme BALDINI avait obtenu un réaménagement paysagé du square en contrepartie. Si la Ville de Paris passe en force, la Mairie du 16<sup>e</sup> sera très attentive à ce que la partie paysagère et le parcours sportif soit réalisés.

En ce qui concerne l'affaire des gens du voyage, M.GOSSARD annonce qu'elle est complètement abandonnée pour le square Parodi, en revanche, elle est d'actualité pour le bois de Boulogne puisqu'une aire d'accueil des gens du voyage sera aménagée le long de l'hippodrome de Longchamp.

**Mme BALDINI** rappelle que le maire du 16<sup>e</sup> avait proposé l'installation du cirque sur la pelouse de Saint Cloud qui accueille régulièrement des cirques et dont l'installation n'aurait pas gêné les riverains, ce qui a été refusé. Elle annonce que l'hippodrome de Longchamp va faire l'objet de travaux avant l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage. La Mairie du 16<sup>e</sup> est opposée à ce projet, ne serait-ce que du point de vue environnemental puisqu'il faudra mettre du bitume, construire des sanitaires, installer une arrivée d'eau et d'électricité, ce qui est normalement interdit par la charte des Bois que la Mairie de Paris a voté.

**M. GOSSARD** précise que l'emplacement a été réservé en 2006 dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme. Il s'agit de la parcelle appelée « la gare de Longchamp », un ancien parking de l'hippodrome qui a été retiré de la concession de France Galop à l'occasion de son renouvellement. En mettant la pression sur les ministères concernés, Claude GOASGUEN avait obtenu que le projet soit abandonné, il est ressorti en 2012 lors du changement présidentiel.

**Mme BALDINI** ajoute que la loi prévoit l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans chaque département, mais ce qui est valable pour l'ensemble des départements français est difficilement applicable à un département comme Paris qui est très dense et ne compte que 105 km<sup>2</sup>.

#### 8- Projet de jardin partagé.

**Mme ROUSSEAU** annonce que ce projet porté par M. JOUVENOT et présenté lors du dernier conseil de quartier a donné lieu à la création de l'association « les jardins de l'orée du bois ». Le projet concerne une parcelle de 400 m<sup>2</sup> au sein du square Alexandre et René Parodi, à proximité du bac à sable. Le jardin partagé est un espace vert cultivé et animé par les habitants, c'est un lieu de vie ouvert sur le quartier.

#### **Point d'avancement :**

- L'association *Les jardins de l'orée du bois*, destinée à porter le projet, a été créée.
- Une parcelle de 400 mètres carrés au sein du Square Alexandre et René Parodi a été attribuée à l'association par la Ville de Paris.
- Une enveloppe budgétaire de démarrage devrait être allouée au projet par la Ville de Paris.

#### **Prochaines étapes :**

- La finalisation du plan du jardin partagé (parcelles, nombre de bacs, etc.)
- Le déblocage du budget en février 2014.
- L'aménagement de la parcelle par la Ville de Paris.
- L'ouverture du jardin au printemps.

**Mme BALDINI** souhaite que ce type de projet auquel elle croit beaucoup, se multiplie dans l'arrondissement.



**Mme ROUSSEAU** souligne la volonté commune des élus et de la direction des espaces verts d'améliorer ce jardin. Elle espère que l'association « *Les jardins de l'orée du bois* » connaîtra le même succès que « *mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine* ».

**Mme BALDINI** annonce l'ouverture au public d'une nouvelle parcelle dans le bois de Boulogne dans l'esprit d'un jardin japonais, en janvier 2014

**M. SUDAKA** annonce que l'association « *Mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine* » organise, avec le soutien de la Mairie du 16<sup>e</sup>, un concert de musique classique le 19 décembre à 19h15, dans les salons de la mairie.

**Mme BALDINI** indique que dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, plusieurs manifestations auront lieu dans l'arrondissement. Elle souhaiterait que le 16<sup>e</sup> arrondissement, et plus particulièrement les copropriétés qui possèdent un jardin, s'équipent de composteurs collectifs. Elle se tient à la disposition des personnes qui seraient intéressées ; la Direction de la Propreté et de l'Eau accompagne cette démarche.

9- Utilisation du budget de fonctionnement et d'investissement.

**Mme ROUSSEAU** propose, dans le cadre du village de Noël du Trocadéro, la prise en charge sur le budget de fonctionnement pour un montant de 4000€ :

- de cours de patinage pour 800 – 1000 enfants des écoles du quartier
- d'un goûter pour les enfants
- d'un goûter pour les personnes âgées

D'autre part, Mme ROUSSEAU cherche des bénévoles pour accueillir et encadrer les enfants.

Le budget est voté à l'unanimité.

**Mme ROUSSEAU** précise qu'il s'agit du dernier conseil de quartier de la mandature, elle remercie les services de la ville et ses collègues élus de leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.





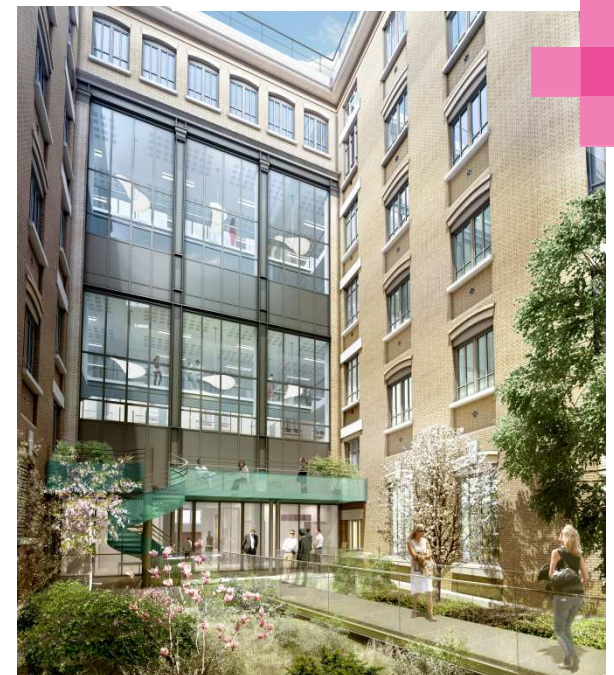
## STEEL Paris Trocadéro

29/31 rue des Sablons  
et Impasse des Prêtres

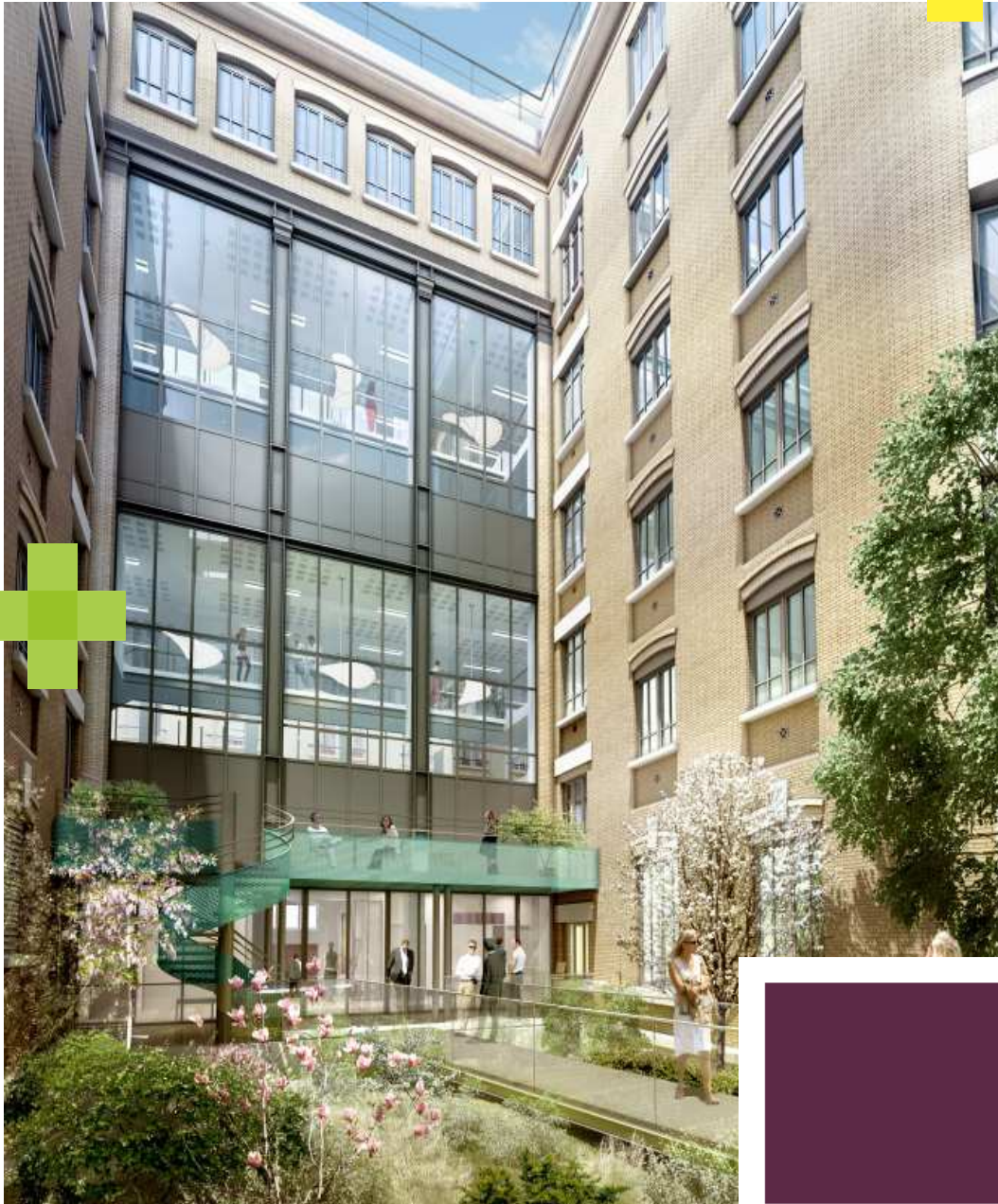
Restructuration  
d'un ensemble  
immobilier de  
bureaux



  
*Foncière  
des Régions*







## Sommaire

---

1- Les intervenants

2- L'immeuble existant et le projet en cours

4- Le chantier

5- Le planning prévisionnel





# Les intervenants

---

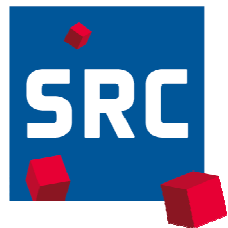
## Le propriétaire de l'immeuble :



## Conseils et assistance :

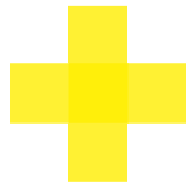


## L'entreprise de travaux :



## L'équipe de Maîtrise d'Œuvre :





## Sommaire

1- Les intervenants

2- L'immeuble existant et le projet en cours

4- Le chantier

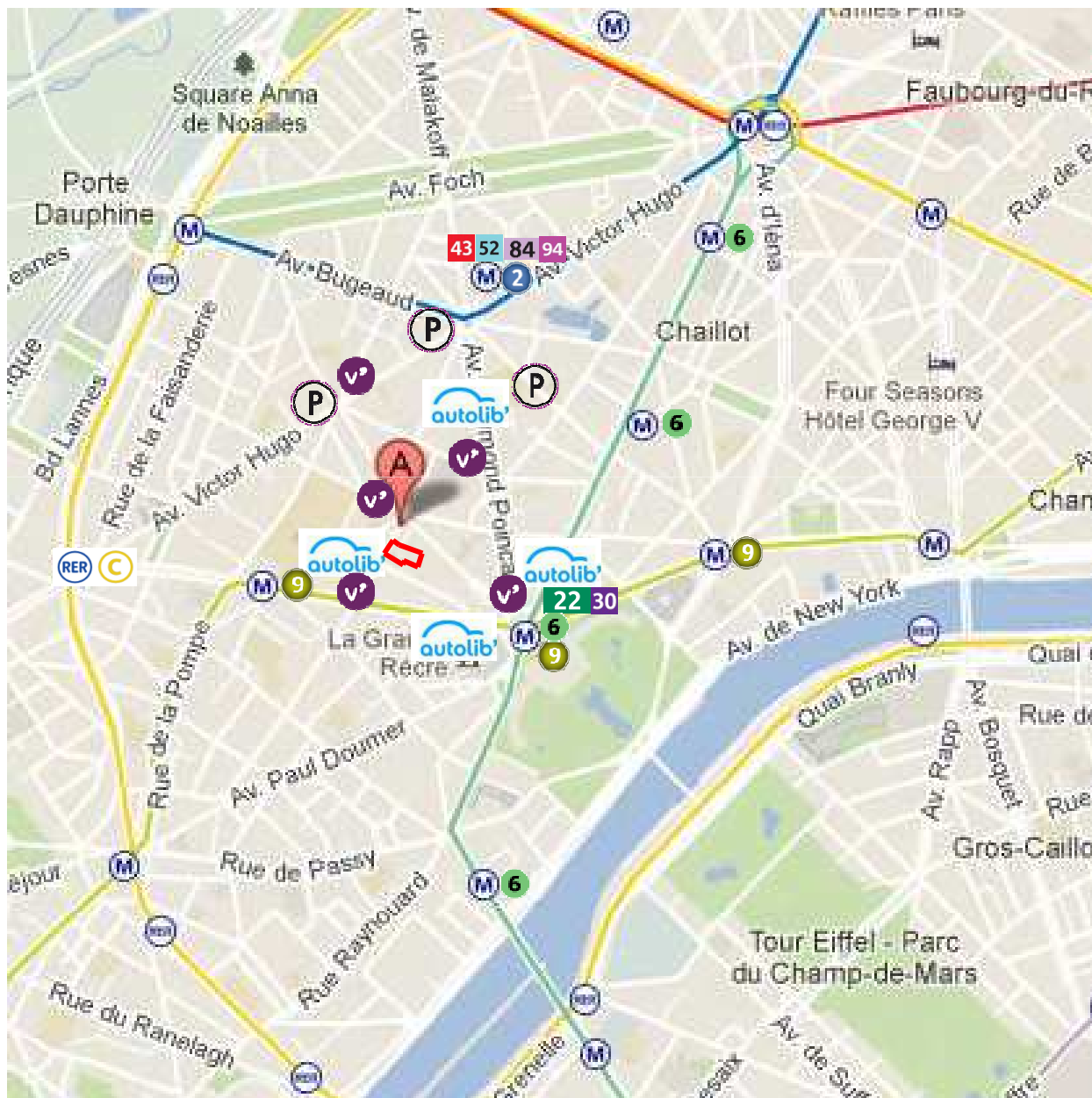
5- Le planning prévisionnel







# Paris Passy : Localisation












## Un immeuble offrant deux entrées :

- Une entrée principale sise 29/31 rue des Sablons
- Une entrée secondaire sise 7x impasse des prêtres

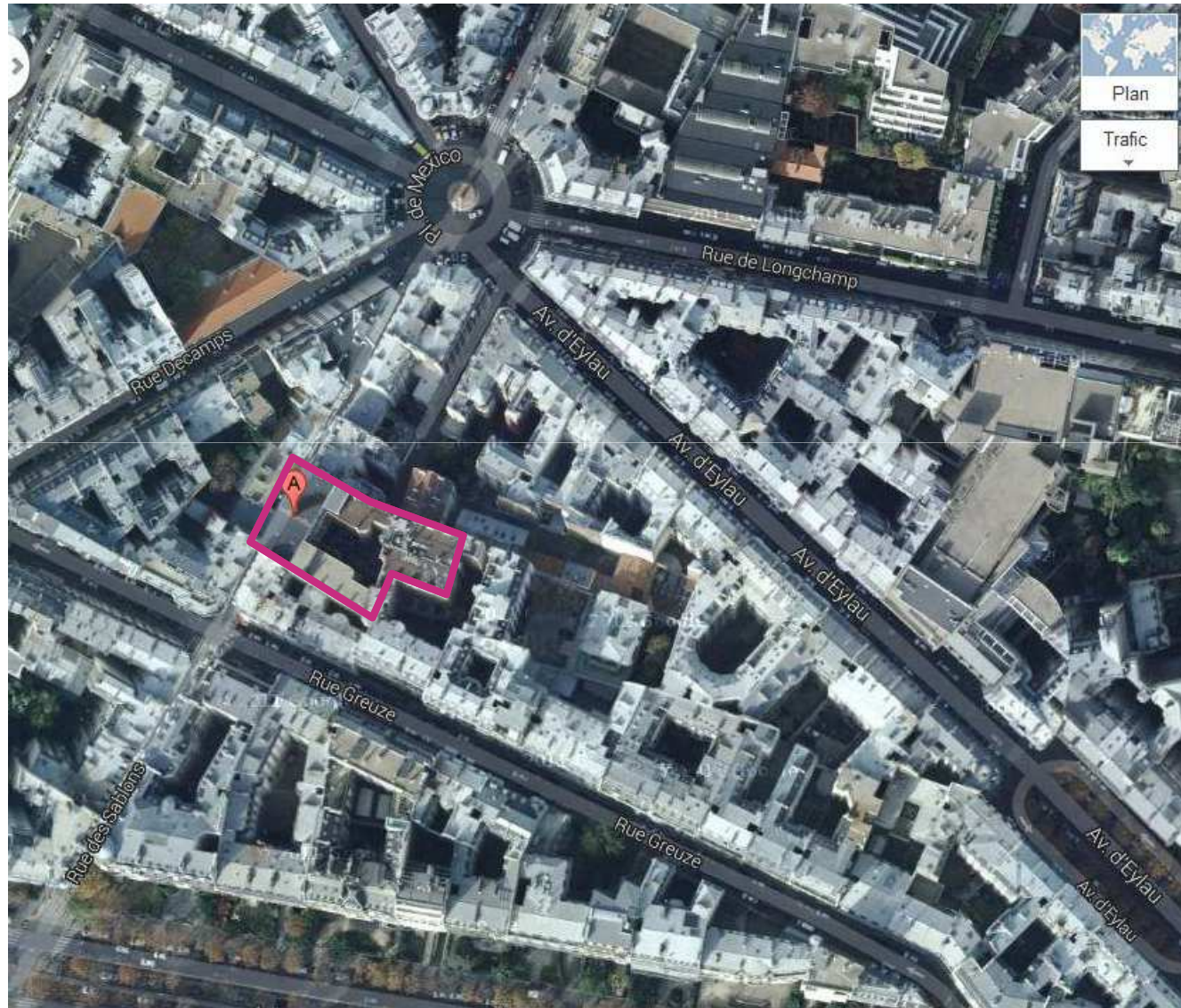
A deux pas du Trocadéro, de la Tour Eiffel et de la place de l'Etoile

## Accès :

-   « Trocadéro »  
« Place Victor Hugo »
-  « Victor Hugo »
-  « Rue de la Pompe » « Trocadéro »
-  « Trocadéro »
-  « Henri Martin »
-  Vinci Park Les belles Feuilles (300 m)  
Vinci Park Place Victor Hugo  
Vinci Park Victor Hugo Pompe
-  À 50 m
-  À 250 m



# Paris Passy : Vue aérienne







# Paris Passy : Présentation du projet

## Deux immeubles communiquant autour d'un jardin d'intérieur:

Immeuble sur rue datant de 1907:

2 003 m<sup>2</sup> SUBL en R+5

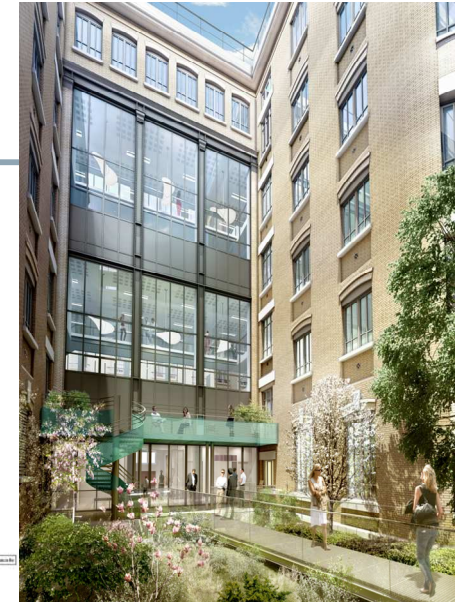
Immeuble sur jardin côté impasse des prêtres datant de 1927 :

1 521 m<sup>2</sup> SUBL en R+4

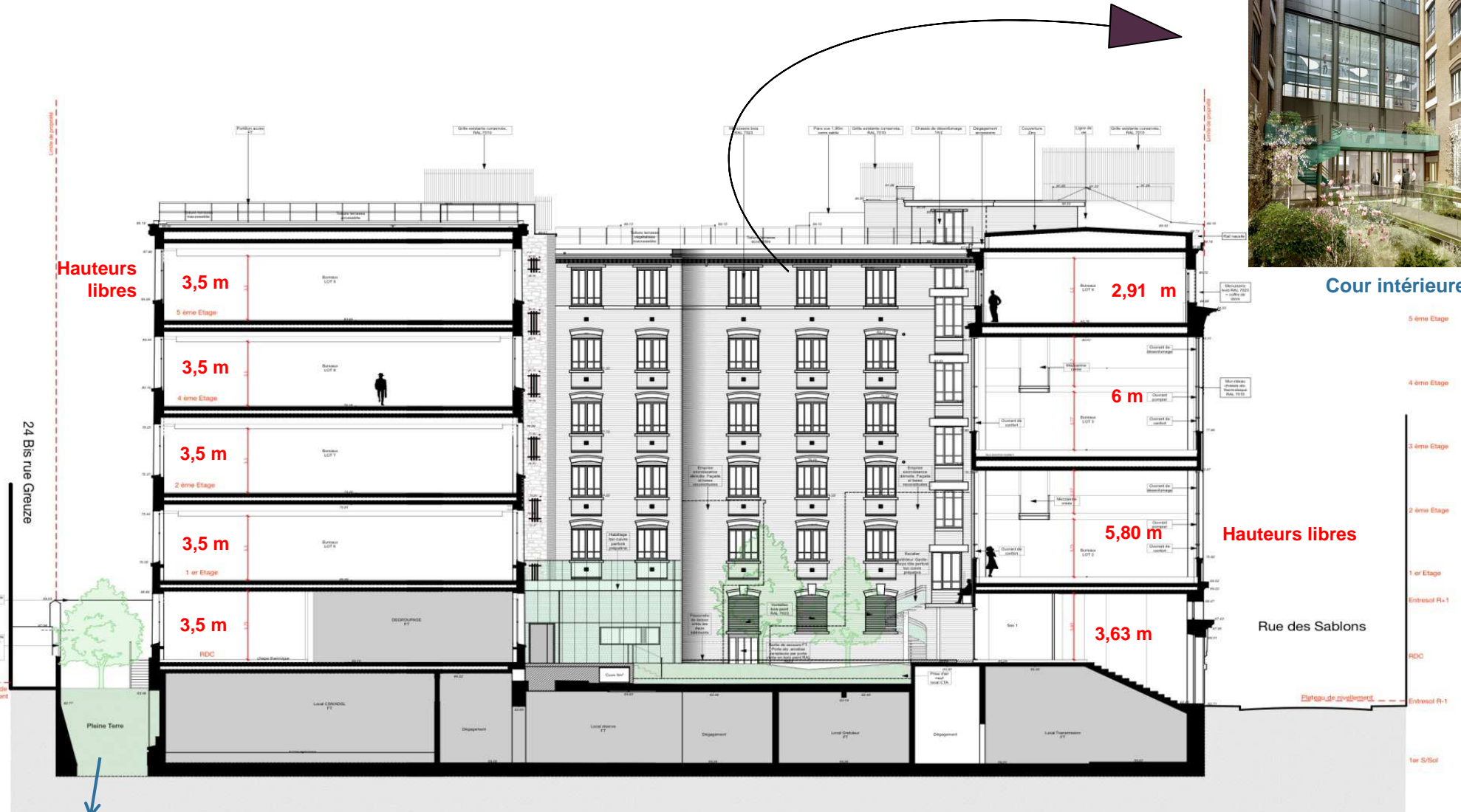




# Paris Passy : Présentation du projet



Cour intérieure arborée



Jardin accessible en pleine terre



# Une revalorisation exigeante et responsable d'un immeuble de bureaux

## Hier...

### Un ensemble de bâtiments hétérogènes et obsolètes

- Performances environnementales et techniques dépassées
- Des espaces intérieurs et extérieurs dédiés exclusivement à la techniques...
- Une architecture dénaturée au fil du temps...

### L'opportunité : l'évolution des télécommunications

- Réorganisation des installations téléphoniques.
- Libération des bureaux par Orange fin 2012

## Demain :

### Une forte ambition environnementale et sociétale

Démarche Haute Qualité Environnementale Rénovation  
Labellisation « Bâtiment Basse Consommation »  
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Un central téléphonique réduit, mieux intégré

Un immeuble qui revit pour accueillir des entreprises:  
3 500 m<sup>2</sup> de bureaux.

Revalorisation de la cour et création d'un jardin  
et de surfaces végétalisées





## Paris Passy : Façade rue des Sablons



**Cette façade d'une grande qualité architecturale** sera soigneusement ravalée redonnant ainsi à la brique blonde sa clarté d'origine.

La structure métal Eiffel, rivetée, sera entièrement décapée et peinte en gris anthracite.

Les menuiseries en acier sont remplacées par des menuiseries plus fines, en aluminium thermolaqué de même ton que la structure.

Des doubles vitrages économes en énergie et des stores intérieurs sont prévus.

La toiture du bâtiment sur rue, actuellement Recouverte d'une étanchéité bitumineuse apparente sera remplacée par une couverture en zinc.

Une nacelle amovible permettra d'entretenir l'ensemble.



# Paris Passy : Plan toitures

Terrasses végétalisées

220 m<sup>2</sup> de terrasses accessibles

292 m<sup>2</sup> d'espaces verts

- Jardin pleine terre : 38 m<sup>2</sup>
- Jardin sur dalle : 108 m<sup>2</sup>
- Terrasses non accessibles végétalisées : 146 m<sup>2</sup>







**Côté jardin**, le mur rideau sera traité avec le même soin que côté rue. Une fine maille d'acier ton cuivre patiné recouvre certains éléments architecturaux.

Les châssis de l'immeuble le plus ancien sont réalisés en bois comme ceux d'origine.

Le jardin, dessiné par l'agence de paysage RAPHIA, sera traversé par une passerelle permettant de relier de plein pied le hall du bâtiment sur rue au bâtiment arrière.





**Impasse des prêtres**, le bâtiment de liaison entre le bâtiment sur rue et le bâtiment arrière présente aujourd'hui un ensemble de châssis hétérogènes.

Il sera drapé d'une fine maille en acier laqué ton cuivre oxydé, qui viendra homogénéiser la perception de cette façade, et caractériser l'impasse.

La brique et les baies seront perceptibles en transparence.

Le soir, la lumière de l'immeuble sera filtrée par la maille.

Le portail actuel situé sous le porche sera remplacé par une grille ajourée qui donnera à voir le jardin.





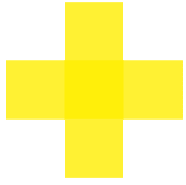
# Paris Passy : Hall principal rue des Sablons









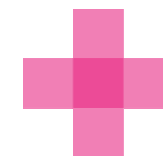




## Sommaire

---

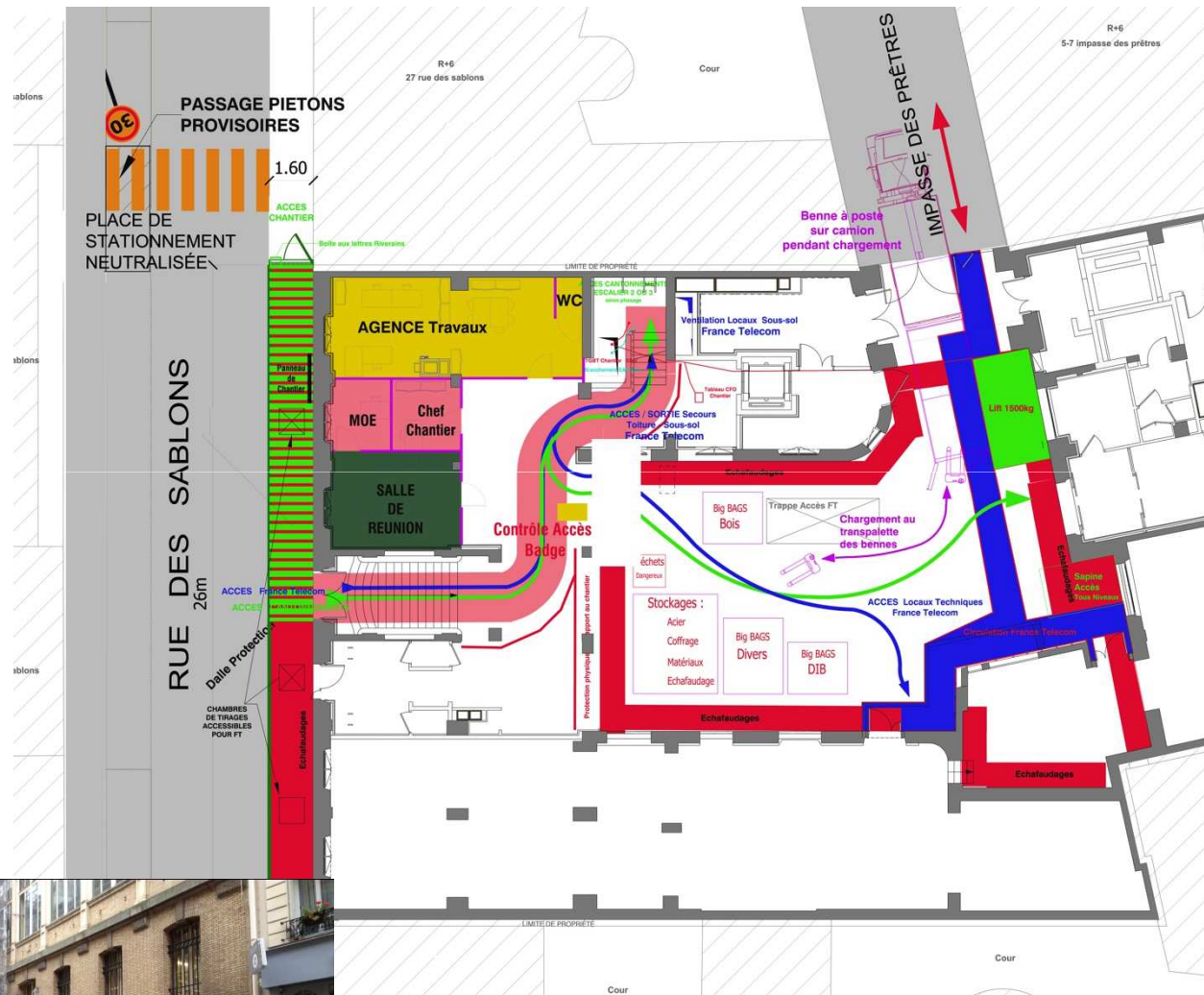
- 1- Les intervenants
- 2- L'immeuble existant et le projet en cours
- 3- Le chantier
- 4- Le planning prévisionnel







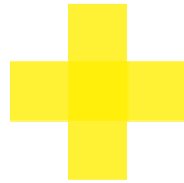
# Paris Passy : organisation de chantier



**Le chantier vert** constitue une cible prioritaire pour le maître d'ouvrage, ce qui signifie que l'entreprise mettra en Œuvre des **dispositifs de réduction des nuisances** :

- Taux de valorisation des déchets de Chantier de 70% minimum
- Méthodes constructives permettant de réduire nuisances sonores et suivi acoustique en continu
- Dispositifs de réduction des Consommations d'eau et d'énergie dans les sanitaires de chantier
- Contrôle des produits dangereux
- Le chantier est gardienné en dehors des heures de chantier.
- L'entreprise recueille les doléances des Riverains, et s'engage à y répondre au mieux.

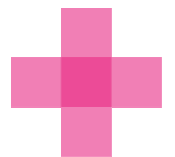
**L'entreprise SRC a mis en place un numéro pour toute question: Adrien DUBOCQ 06 24 03 45 64.**



## Sommaire

---

- 1- Les intervenants
- 2- L'immeuble existant et le projet en cours
- 3- Le chantier
- 4- Le planning prévisionnel





# Paris Passy : Planning de chantier



	2013			2014														
	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre			
DEMOLITIONS-GROS ŒUVRE																		
CLOS ET COUVERT																		
TRAVAUX CORPS D'ETATS SECONDAIRES																		
TRAVAUX LOCATAIRES (dates indicatives)																		



# Merci de votre attention



**CONTACT :** FONCIERE DES REGIONS  
M. Mme NIGRON MATTEZ

**Téléphone :** 01 58 97 52 15  
**Courriel :** [sophie.nigron-mattez@fdr.fr](mailto:sophie.nigron-mattez@fdr.fr)

